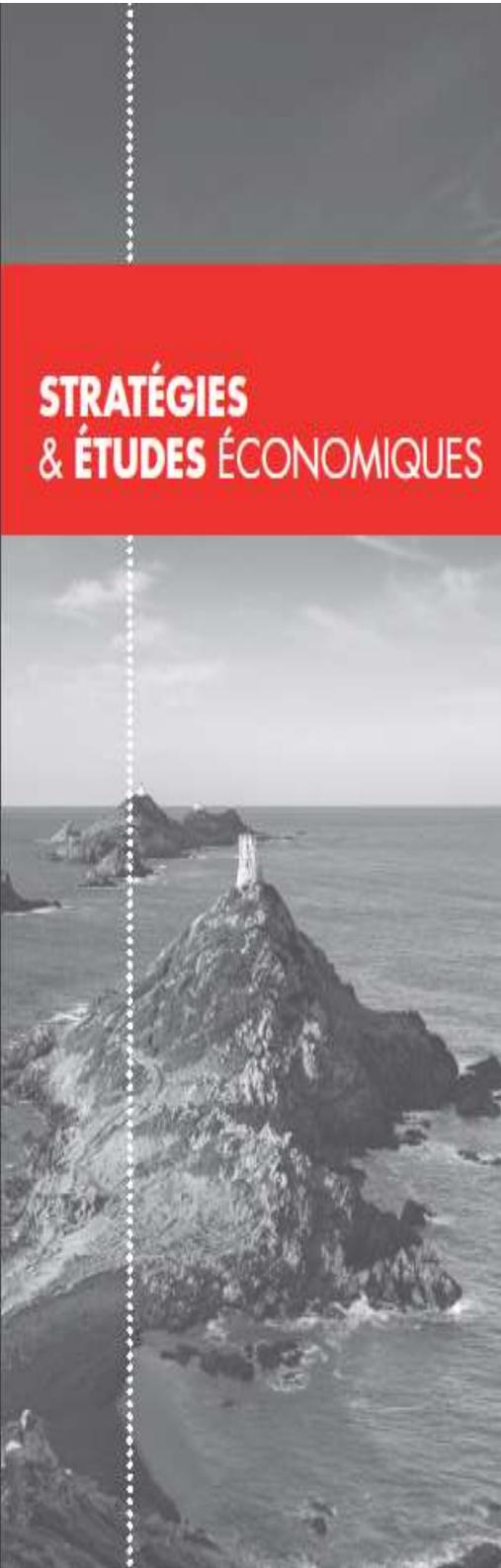


LA LETTRE ÉCO

The cover image shows a coastal landscape with a prominent rocky island in the foreground. On the island, there is a white lighthouse. The sea is visible in the background, and the sky is overcast. The text 'STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES' is overlaid on a red horizontal band across the middle of the image.

STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES

L'édito de la semaine

- « De l'égalité des droits aux droits de la victime »

Le Coin des épargnants

- Le tableau financier de la semaine
- Les marchés toujours optimistes
- Statu quo monétaire pour la BCE

Le Coin de la conjoncture

- La politique en faveur des emplois sous-qualifiés a-t-elle un sens ?
- Le dopage économique, hier, maintenant et demain ?
- La Corse en première ligne dans la crise sanitaire et économique

C'est déjà hier

- L'inflation en mode mineure
- L'Union européenne, près de 450 millions d'habitants
- Rebond de la production industrielle en Europe

Le Coin des tendances

- 62 ans de déclaration de politique générale
- Il n'y a pas que le CO2 dans la vie
- Covid-19, des inégalités et des réalités contrastées

Le Coin des graphiques

- Le vieillissement inexorable de l'Union européenne
- Les Français en mode créateur d'entreprise
- Les jeunes générations totalement digitales compatibles

Le Coin de l'agenda économique

Le Coin des statistiques



L'EDITO DE LA SEMAINE

« De l'égalité des droits aux droits de la victime »



L'époque est à la réparation des préjudices subis. De la repentance aux demandes d'indemnisation, « l'homme révolté » de Camus prend de plus en plus les habits de la victime. Depuis 1789, la notion d'égalité s'est métamorphosée. À l'origine, la vision était avant tout juridique, tous les citoyens devaient être traités de la même façon quel que soit leur origine, leur race et leurs conditions. Cette vision a été rapidement jugée restrictive pour garantir une véritable égalité. La suppression des ordres, des corps intermédiaires ne garantit pas automatiquement un égal accès aux honneurs, à la réussite et à des conditions de vie jugées décentes. Au fil des révolutions, au fil des revendications syndicales, l'article 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en vertu duquel « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* » a été complété avec le préambule de la constitution de 1946 qui est également celui de celle de 1958. Ce dernier proclame que « *la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement* » et qu' « *elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ». Par ailleurs, « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture* ». La protection sociale est devenue ainsi un des piliers de la réduction des inégalités au point d'être aujourd'hui, et de loin, le premier poste de dépenses publiques. Avec la fin du XX^e siècle, les prestations sociales, l'éducation, la formation ne suffisent plus, les États sont amenés à corriger directement les inégalités. Le Conseil constitutionnel a même admis que les politiques mises en œuvre pouvaient être inégalitaires si elles permettent de progresser sur le chemin de l'égalité. Les lois instituant des discriminations positives obéissent à cette notion qui a donné lieu, en 2016, à la création d'un secrétariat d'État à l'égalité réelle durant la Présidence de François Hollande. Une nouvelle évolution du principe d'égalité se fait jour depuis quelques années qui repose sur le concept de réparation d'un préjudice, actuel ou passé, subi directement ou indirectement. Elle est liée à la juridicisation de la société et à la meilleure prise en compte des droits de la victime. Si l'égalité juridique vise à placer à égalité tous les citoyens sans se préoccuper de leurs moyens, de leurs compétences, de leur histoire, désormais, la réparation du préjudice, qu'elle prenne la forme d'une repentance, d'une excuse publique ou d'une indemnisation, s'apparente à un aveu d'échec tant sur les possibilités d'ascension sociale que sur celui du maintien d'une communauté de destin. Elle est la marque d'une segmentation de la société, d'« *une France archipel* » pour reprendre le titre de l'ouvrage de Jérôme Fourquet. Comme l'élévation sociale est plus difficile à moins qu'elle ne soit plus un but en soi, l'État dénonce les inégalités passées et actuelles. La mise en place de couvertures sociales universelles s'inspire de cette logique. Cette mutation pose la question du rôle du travail dans la société et de son lien avec l'accès à la protection sociale. L'entrée dans ce nouveau monde n'est pas sans incidence sur la perception que nous avons de l'économie et de la croissance.

Philippe Crevel



LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 17 juillet 2020	Évolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2019
CAC 40	5 069,42	+1,99 %	5 978,06
Dow Jones	26 671,95	+2,29 %	28 538,44
Nasdaq	10 503,19	-1,08 %	8 972,60
Dax Allemand	12 919,61	+2,26 %	13 249,01
Footsie	6 290,30	+3,20 %	7 542,44
Euro Stoxx 50	3,365.60	+2,10 %	3 745,15
Nikkei 225	22 696,42	+1,82 %	23 656,62
Shanghai Composite	3 214,13	-5,03 %	3 050,12
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	-0,144 %	-0,005 pt	0,121 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,453 %	+0,016 pt	-0,188 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	0,618 %	+0,003 pt	1,921 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,1434	+1,23 %	1,1224
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 809,200	+0,67 %	1 520,662
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	43,160	-0,05 %	66,300

Les marchés toujours optimistes

La crainte d'une deuxième vague ou d'un réamorçage de la première vague de covid-19 n'a pas trop touché les marchés. Les indices « actions » ont repris le chemin de la hausse à l'exception du Nasdaq qui avait battu des records la semaine dernière.



Même si le nombre de cas graves semble être en baisse en Europe, les nouveaux contaminés étant plutôt des jeunes, la pandémie risque de peser, un peu plus, sur l'activité touristique. Elle pourrait surtout entraver la reprise qui est bien réelle depuis plusieurs semaines. Les Etats devront donc s'adapter au virus tant que celui n'aura pas fait l'objet d'un vaccin. En 1832, l'épidémie de choléra qui avait frappé l'Europe avait connu un cycle semblable à celui de l'actuel coronavirus. Après un effet de stupeur et de paralysie, les Etats s'étaient accommodés en multipliant les mesures sanitaires de la présence du virus qui ne disparut réellement qu'après 1870. Les économies modernes sont certes plus vulnérables du fait de leur interdépendance et du poids pris par le tourisme.

Les investisseurs suivent de près les mesures de reconfinement pour le moment local en Europe. En Allemagne, en Espagne, au Portugal, en Angleterre, les populations de plusieurs territoires ont été contraintes de restreindre leurs déplacements. Des mesures de reconfinement ont été également prises aux Etats-Unis ou en Inde. Le port du masque semble se confirmer à l'échelle planétaire.

Les investisseurs demeurent globalement optimistes sur les résultats de du Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du vendredi 17 juillet. Le CAC 40 a réussi à rester toute la semaine au-dessus des 5000 points, ce qui n'était plus arrivé depuis début juin.

Les indices demeurent bien orientés grâce à l'engagement des banques centrales à limiter l'impact économique de la crise sanitaire, ainsi que par l'espoir suscité par les candidats vaccins de Moderna et Astra Zeneca contre la Covid-19.

Aux Etats-Unis, les investisseurs espèrent que la Fed adoptera des mesures de soutien supplémentaires compte tenu des menaces qui pèsent sur la reprise avec le regain de l'épidémie. Certains des programmes destinés à soutenir les entreprises et les ménages arrivent en outre à échéance à la fin du mois de juillet. Le versement des chèques hebdomadaires de 600 dollars accordé aux chômeurs en supplément de l'allocation chômage ordinaire arrive à son terme. Le Congrès américain devrait entamer la semaine prochaine les débats sur de nouvelles mesures.

Statu quo monétaire pour la BCE

Lors de sa réunion du 16 juillet, la Banque centrale européenne a opté pour le statu quo. Après avoir mis en place un programme de rachats d'obligation sans précédent pour endiguer les effets de la crise du coronavirus, elle a décidé de maintenir ses taux directeurs inchangés. Le taux de refinancement reste donc à 0 % et le taux de dépôt à -0,50 %.

La présidente de la BCE, Christine Lagarde, a confirmé que le programme d'achat d'urgence pandémie engagé en mars et portant sur 1 350 milliards d'euros se poursuivrait au moins jusqu'à la fin du mois de juin 2021. Elle a déclaré que, sauf surprise, la totalité de cette enveloppe serait utilisée, allant ainsi à l'encontre de certains des membres du conseil des gouverneurs.



LE COIN DE LA CONJONCTURE

La politique en faveur des emplois sous-qualifiés a-t-elle un sens ?

La France se caractérise par le niveau élevé de son salaire minimum qui concerne un grand nombre de salariés avec, par voie de conséquence, un écart avec le salaire médian faible. Cette situation est la conséquence du système d'indexation du salaire minimum et de la mise en œuvre de politiques en faveur des emplois à faible qualification générant des effets de seuil importants.

En France, le ratio entre le salaire médian et le salaire minimum est de 1,6 contre 3 aux États-Unis, 2,5 en Espagne ou au Japon, et 2,4 en Allemagne. Ce faible ratio se traduit par un écrasement de la hiérarchie des salaires.

Cet écrasement est lié au niveau élevé du coût du travail non qualifié en France malgré l'instauration d'une large politique d'exonérations de charges sociales. Ce coût élevé est jugé responsable d'un faible taux d'emploi et d'un taux de chômage élevé pour les emplois peu qualifiés. Le taux d'emploi pour cette catégorie de salariés en 2019 était de 54 % en France contre 66 % au Royaume-Uni, 62 % en Allemagne et 57 % aux États-Unis. Seule l'Italie obtient un résultat similaire à celui de la France.

Avant la crise sanitaire, le taux de chômage des personnes n'ayant pas de diplôme était de 12,5 % contre 7,8 % pour ceux ayant un diplôme de l'enseignement secondaire, et de 4 % pour ceux ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette spécificité française pose la question de l'efficacité de notre système d'enseignement et de formation professionnelle. L'échec scolaire est synonyme de petits emplois avec de faibles possibilités d'avoir une seconde chance.

L'écart limité entre le salaire minimum et le salaire médian réduit la prime à l'éducation, le gain en salaire dû à des études plus longues. Ce constat peut décourager la poursuite d'études. Ces dernières, surtout pour les garçons, ne sont plus un passeport pour la réussite et pour la reconnaissance sociale. Le taux de décrochage pour les jeunes hommes en France demeure supérieur à celui constaté chez nos principaux partenaires. L'école comme lieu de promotion, d'émancipation est, en particulier, dans les quartiers difficiles, est de plus en plus contestée. Le rapport entre le salaire médian des plus diplômés et le salaire médian des non-diplômés (pas le Bac) est passé de 2,4 à 1,9 en 20 ans. Le rapport entre le salaire médian des titulaires d'un master et celui des titulaires du Bac seul est passé de 1,7 à 1,45 (Source Cereq, Enquête Génération). La valeur des diplômes s'effrite en France. Au sein de la société tertiaire, avec un éclatement des structures, l'ascension sociale est moins facile que durant les Trente Glorieuses. La montée en puissance de l'industrie et le faible nombre de diplômés permettaient à des autodidactes de réaliser de très belles carrières professionnelles. Si la proportion de diplômés a fortement augmenté en France depuis cinquante ans, les postes à responsabilités ont tendance à devenir plus rares du fait du raccourcissement des chaînes de commandement rendu possible notamment par le digital. La France comptait 320 000 étudiants en 1960. En 2020, à la rentrée, ils seront 2,5 millions. En 2018, 43 % des 25-49 ans étaient diplômés de l'enseignement supérieur contre 27 % en 2003.

La crise sanitaire a confirmé que certaines professions, notamment celle d'infirmier, reçoivent des rémunérations relativement modestes malgré des niveaux élevés de



formation. Il en est de même pour les enseignants. Pour autant, en France, le salaire médian réel a augmenté plus que la productivité, ce qui ne donne pas de marge de manœuvre significative pour l'augmenter davantage. La hausse du salaire médian réel a été de 25 % depuis 2009 quand la productivité par tête n'a progressé que de 10 points. Les faibles gains de productivité sont imputables à la tertiarisation de l'économie et aux coûts directs et indirects élevés.

Face à un tel problème, la baisse du salaire minimum pourrait être une solution. Cependant, une grande majorité des Français la récuse. Les marges de manœuvre des pouvoirs publics pour alléger le coût du SMIC sont faibles au niveau des exonérations de charges. Certains estiment qu'il conviendrait de mettre en place des cotisations sociales négatives sur les bas salaires et de baisser la pression fiscale sur les salaires moyens. Il pourrait aussi accroître la prime pour l'emploi qui est une socialisation des revenus du travail à moins qu'elle soit les prémices d'un revenu universel.

La vision des gouvernements est, par nature, court-termiste. Elle est liée aux échéances électorales. Pour autant, les politiques en cours depuis 1993 en faveur des emplois à faible qualification sont tout à la fois coûteuses et inefficaces. En 2019, la France comptait deux fois plus d'emploi sous-qualifiés que l'Allemagne. Est-ce que la conséquence du système de formation ou de la structuration du marché du travail ? Les emplois sont plus qualifiés en Allemagne en raison du poids de l'industrie et de celui de la formation professionnelle. Le choix du haut de gamme génère une forte rentabilité ouvrant sur des salaires élevés et des postes valorisants. En France, les exonérations sociales sur les bas salaires créent des effets de seuil. Les employeurs ne sont pas incités à augmenter leurs salariés de peur qu'ils dépassent le seuil d'exonération. De ce fait, ils ont tout intérêt à maintenir un fort volant d'emplois sous-qualifiés, ce qui nuit à terme à leur compétitivité. L'action des pouvoirs publics devrait donc avoir comme objectif d'accroître l'écart entre le salaire minimum et le salaire médian tout en diminuant le nombre d'emplois à faible qualification. Un effort en faveur des sans diplôme serait alors nécessaire pour éviter une explosion du chômage pour cette population. Au niveau des cotisations sociales, pour éviter les effets de seuil, la mise en place d'un système d'abattement applicable à tous les salaires pourrait être décidée. Ainsi, il pourrait être décidé que les 1 000 premiers euros de salaire en soient exonérés totalement. Cette exonération s'appliquerait, toujours dans cette limite, à tous les salariés. Il en résulterait un système progressif de charges sociales. Pour éviter les effets d'aubaine, un dispositif spécifique devrait être institué pour les emplois à temps partiel.

Le dopage économique, hier, maintenant et demain

Avant même la crise de la Covid-19, les gouvernements au sein de l'OCDE avaient recours à des politiques monétaires et budgétaires expansionnistes. La crise sanitaire a provoqué une accélération plus qu'une rupture. L'économie est sous perfusion ou sous respiration artificielle depuis plus d'une décennie, les politiques dites non-conventionnelles sont devenues la norme. Nous sommes entrés dans un cercle vicieux dont nul ne sait pour le moment comment sortir. En 2019, face à un simple ralentissement économique, la banque centrale américaine comme celle de la zone euro ont répondu en lâchant du lest monétaire. Le niveau sans précédent de l'endettement, en période de paix, impose une politique monétaire accommodante.

Le solde budgétaire des pays de l'OCDE, après avoir atteint -8 % en 2009, n'a jamais été inférieur à -2 % du PIB depuis dix ans. Avec la crise sanitaire, il devrait se situer autour de -14 % du PIB. La dette publique est ainsi passée de 75 à 140 % du PIB de 2007 à 2020 après avoir atteint 120 % du PIB en 2010. Les politiques monétaires sont restées



accommodantes depuis plus de dix ans. Le taux d'intérêt des obligations d'État à 10 ans est constamment inférieur à celui de la croissance. L'écart a pu dépasser plus de deux points. La base monétaire des banques centrales de l'OCDE est passée de 2 400 à plus de 25 000 milliards de dollars ces vingt dernières années. Les injections de liquidités sont devenues récurrentes. Cette base monétaire qui s'élevait à 8 000 milliards de dollars en 2010 s'est accrue de plus de 12 500 milliards de dollars en raison de la crise de la Covid-19.

Cette politique a également comme effets pervers une hausse forte de l'endettement du secteur privé et des prix de certains actifs. La dette des ménages et des entreprises au sein de l'OCDE est ainsi passée de 128 à 145 % du PIB de 1998 à 2010. Les indices boursiers de l'OCDE ont connu de janvier 2010 à mars 2020 une hausse de 160 %. Malgré la crise sanitaire, ils sont encore plus de 125 points au-dessus de leur niveau de 2010. Sur vingt ans, toujours au sein de l'OCDE, le prix de maisons a été multiplié par 2,4 quand celui de l'immobilier commercial l'a été par 2.

Le cercle vicieux de la politique économique des années 2010 à 2020 est le suivant : les déficits croissants provoquent une hausse de l'endettement public qui exige le maintien de faibles taux d'intérêt et des injections de liquidités prenant la forme de rachats d'obligations. Cette politique monétaire génère des bulles financières porteuses de crises et facilite l'endettement des agents économiques et, en premier lieu, celui des États. Les faibles taux d'intérêt pèsent négativement sur la croissance potentielle nécessitant, en compensation, le développement des prestations sociales. Ce dernier conduit à une augmentation du déficit public rendant encore plus nécessaire le maintien des taux bas, et ainsi de suite. Toute sortie du cadre paraît donc impossible. En effet, une augmentation des taux entraînerait une crise des dettes publiques quand un rééquilibrage des finances publiques serait récessif.

La succession de récessions provoque, au sein des population, un rejet à l'encontre de toute austérité budgétaire. Les crises depuis le début de l'an 2000 ont érodé la croissance potentielle avec une perte de capital productif et humain. La croissance potentielle est passée de 2,4 à 1 % en une dizaine d'années. Le taux de croissance de la productivité n'était en 2019 que de 1,5 % quand il dépassait 2,5 % avant 2007. Les politiques monétaires et budgétaires expansionnistes sont devenues des béquilles de la croissance sans pour autant avoir permis jusqu'à maintenant l'enclenchement d'un cercle vertueux de la croissance. Elles auraient plutôt comme conséquence d'accélérer la baisse de la croissance potentielle en maintenant en vie un nombre croissant d'entreprises peu rentables (entreprises zombies). Au sein de l'OCDE, leur proportion au sein des entreprises serait passée de 4 à 12 % de 2000 à 2020.

L'objectif de la sortie de crise de la Covid-19 sera d'éviter qu'elle engendre la suivante. Tout le défi sera de relever le taux de croissance potentielle en dégageant des gains de productivité tout en sachant que les taux d'intérêt devront rester bas et que la population des pays de l'OCDE est vieillissante.

La Corse en première ligne dans la crise sanitaire et économique

La récession ne frappe pas toutes les régions de la même manière. Si le recul du PIB doit pour l'ensemble du pays se situer autour de -11 %, il devrait être bien supérieur pour la Corse qui dépend fortement du tourisme, des transports et de la construction. La reprise dans l'île est plus lente qu'ailleurs en raison de la faible activité touristique et des ruptures d'approvisionnement qui pénalisent le secteur du bâtiment.



Le maintien des restrictions de circulation jusqu'au 2 juin a freiné le retour des touristes et des propriétaires de résidences secondaires. Le nombre réduit des vols durant le mois de juin a limité le nombre de touristes.

Au mois de mars, le nombre de passagers aériens s'est effondré de -57 % et le transport maritime a chuté de -60 %. Aux mois d'avril et de mai, le recul a atteint respectivement -98 % et -95 %. En juin, les flux de voyageurs sont restés encore très en deçà de leur niveau habituel, avec moins du quart du volume de juin 2019.

Les établissements hôteliers ont ouvert plus tardivement que sur le continent en raison de l'absence de touristes. À la fin de la troisième semaine de juin (15 au 21 juin), le montant des dépenses payées par carte Bancaire sur l'île restait inférieur de 17 % par rapport à son niveau normal. Dans toutes les autres régions, sauf Île-de-France, il était repassé au-dessus de son niveau de 2019. La reprise plus lente de l'activité s'observe également par les créations d'entreprises. Au cours des mois de mars, avril et mai 2020 les créations d'entreprises s'effondrent en Corse. Cumulant à peine plus de 800 nouvelles entreprises sur ces trois mois, la région enregistre ainsi un recul des créations de près de 41 % par rapport aux mêmes mois de 2018 et 2019.

Au 1^{er} trimestre 2020, la Corse comptabilise 116 560 emplois salariés. L'effectif régional baisse de -0,8 %, après une augmentation de +0,4 % au 4^e trimestre 2019. Tous les secteurs d'activité sont touchés, de la construction au secteur tertiaire en passant par l'industrie. Seul l'emploi non marchand public se maintient. L'impact du confinement pourrait être particulièrement fort sur l'emploi en Corse au 2^e trimestre. De surcroît, à cette menace sur les emplois présents dans les entreprises s'ajoute celle du report ou de l'annulation de certaines périodes d'emplois notamment des saisonniers. En Corse, les embauches saisonnières interviennent logiquement à compter du mois d'avril. Ces emplois représentent plus d'un cinquième de l'emploi total. Ils devraient être décalés ou supprimés du fait de la baisse de l'activité touristique. Malgré sa petite taille sur l'île (500 salariés en moyenne annuelle), le secteur de l'intérim est particulièrement vulnérable à des annulations d'embauches en cas de chute brutale de l'activité des secteurs utilisateurs. Les bassins d'emploi les plus touchés par la réduction des emplois saisonniers sont Calvi - L'île-Rousse, Porto-Vecchio et Sartène-Propriano.

La réduction du nombre d'emplois saisonniers a comme conséquence une augmentation du chômage et une baisse des revenus. Fin mai, le nombre d'inscrits en catégorie A, B, C s'élève à 28 600 personnes. À la différence du continent, il n'y a pas eu d'amélioration en mai. La Corse est, par ailleurs, la région la plus concernée par le recours au chômage partiel, confirmant de ce fait le niveau élevé d'emplois menacés dans les entreprises privées. Fin mars, 37,6 % des salariés étaient concernés par cette mesure. Ils étaient encore 36,7 % fin avril. Par ailleurs, fin mars, 9,4 % des salariés sont en arrêt pour maladie ou garde d'enfants. Ils étaient encore 6,1 % fin avril. L'île de France figure également parmi les régions où ce recours est le plus fréquent avec la région Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. Ainsi globalement, en Corse, fin avril 2020, 43 % des salariés étaient en activité partielle ou en arrêt de travail pour cause de maladie ou garde d'enfants.

Du fait des incertitudes qui pèsent sur la saison touristique, la situation économique et sociale en Corse risque de se tendre dans les prochains mois. Les Prêts Garantis par l'État (PGE) empêchent, pour le moment, de nombreuses faillites qui pourraient concerner à terme de nombreux hôtels, restaurants et commerces. La baisse des revenus des ménages du fait du chômage devrait aboutir à une diminution des dépenses de consommation aggravant ainsi la situation économique. Compte tenu du poids du tourisme, des transports et de la



construction au sein de l'activité de la Corse, un plan spécifique semble indispensable pour éviter un affaissement de l'économie qui pourrait avoir des conséquences politiques. La Corse est pénalisée depuis plusieurs décennies par la faiblesse de certaines infrastructures. Un plan d'équipement ayant comme axe la transition énergétique pourrait être adopté. Ce plan pourrait ainsi améliorer la liaison Ajaccio/Bastia à travers la réalisation d'une ligne ferroviaire moderne. La création d'une Centre Hospitalier Universitaire serait également un geste fort au niveau de la santé publique. La question énergétique qui est latente depuis des années pourrait être réglée en développant le solaire et l'hydrogène qui a l'avantage d'être stockable. La Corse a un déficit d'emplois qualifiés en raison du nombre insuffisant de centres de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur. L'État pourrait inciter certains établissements publics à s'installer sur l'île permettant notamment aux Corses l'accès à des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés.



C'ETAIT DÉJÀ HIER

L'inflation en mode mineure

Au mois de juin, l'INSEE a confirmé que l'indice des prix à la consommation (IPC) avait, comme en mai, augmenté de 0,1 % sur un mois. Les prix de l'énergie, avec la hausse du prix du baril de pétrole sont en hausse de +1,8 %, après -2,1 % en mai. Ceux des services ralentissent à +0,3 %. Le recul des prix des produits manufacturés s'accroît (-0,3 % après -0,1 %), et les prix des produits alimentaires se replient (-0,8 % après +0,5 %).

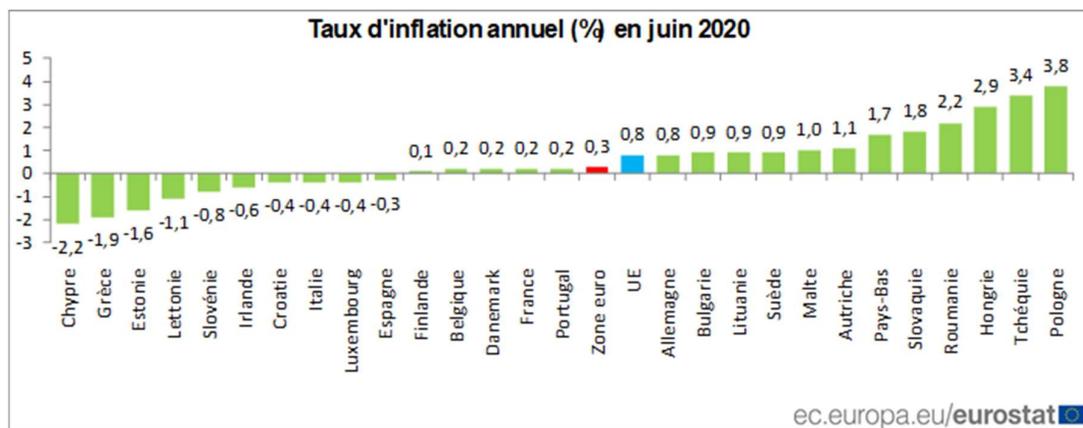
Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation sont en hausse de 0,1 %, après une stabilité en mai.

Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 0,2 %, après +0,4 % le mois précédent.

L'inflation sous-jacente, hors prix des produits alimentaires, hors énergie et tarifs réglementés, diminue en juin, à +0,3 % sur un an, après +0,6 % le mois précédent.

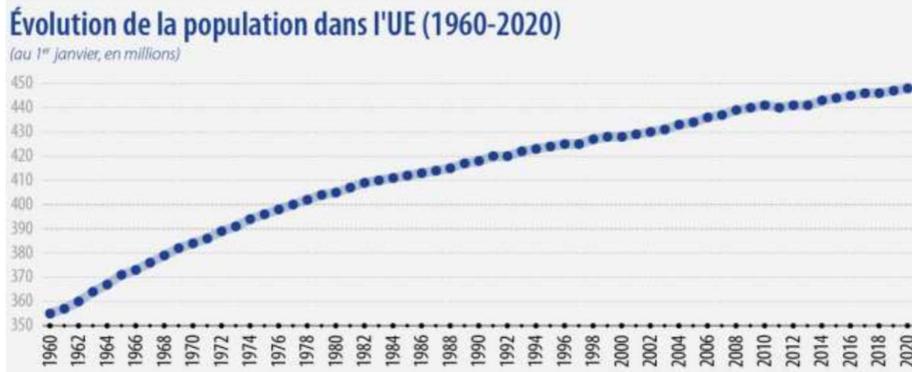
Cette faible inflation est imputable à une demande encore en cours de reconstitution. La consommation n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise. Par ailleurs, les stocks dans certains secteurs d'activité, en particulier dans l'automobile, restent importants.

Au sein de la zone euro, en juin, le taux d'inflation annuel s'est, selon Eurostat, établi à 0,3 %, contre 0,1 % en mai. Un an auparavant, il était de 1,3 %. Le taux d'inflation annuel de l'Union européenne s'est établi à 0,8 % en juin 2020, contre 0,6 % en mai. Un an auparavant, il était de 1,6 %.



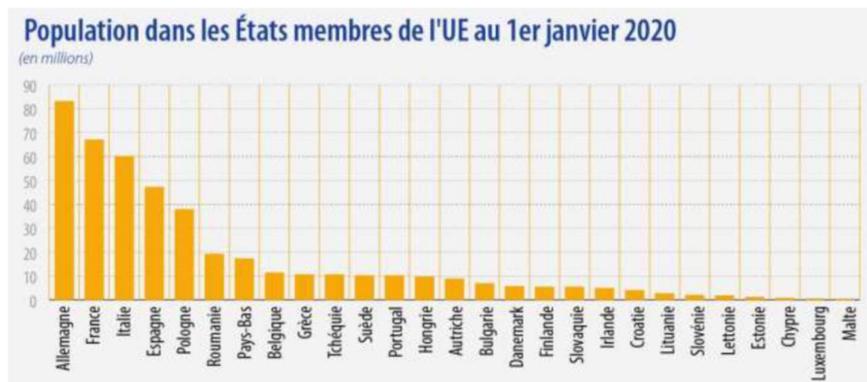
L'Union européenne, près de 450 millions d'habitants

Au 1^{er} janvier de cette année la population de l'Union européenne à 27 États membres (UE) a été estimée à 447,7 millions, en baisse de 12,8 % par rapport à 513,5 millions du fait du départ du Royaume-Uni. Le solde de la population de l'Union, hors Brexit, a été positive de 900 000 personnes grâce aux flux migratoires. De son côté, le solde naturel est négatif de 500 000 (4,7 millions de décès et 4,2 millions de naissances en 2019), comme cela est constaté depuis 2012.



Source : Eurostat

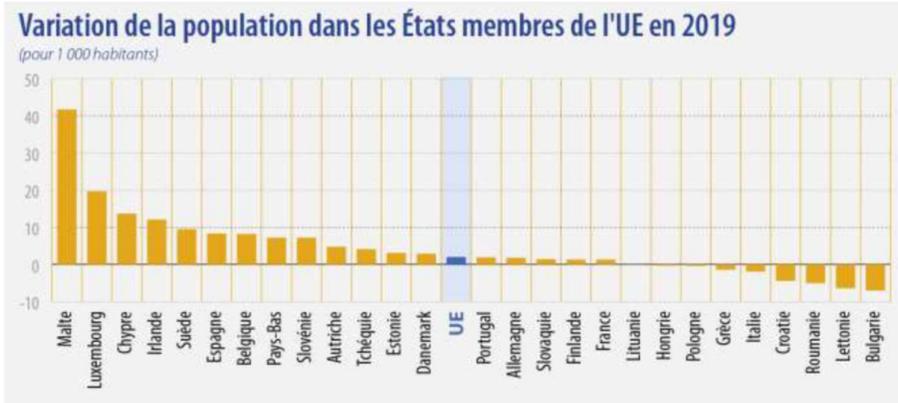
L'Allemagne demeure l'État le plus peuplé avec 83,2 millions de résidents, soit 18,6 % de la population totale de l'Union, suivi par la France (67,1 millions, soit 15,0 %), l'Italie (60,2 millions, soit 13,5 %), l'Espagne (47,3 millions, soit 10,6 %) et la Pologne (38,0 millions, soit 8,5 %). Ces cinq États représentent près des deux tiers de la population de l'Union. Parmi cette liste, seule la Pologne ne figure pas dans la zone euro. Ce dernier État qui s'est montré assez critique à l'encontre des institutions européennes estime être moins bien traité que les anciens États membres au regard de son poids démographique et économique. Quatorze États membres ont, par ailleurs, une part comprise entre 1 % et 5 % dans la population totale de l'UE, tandis que huit ont une part inférieure à 1 %.



Source : Eurostat

Au sein de l'Union, la population a augmenté dans dix-huit États membres et a diminué dans neuf. Malte a enregistré de loin la plus forte croissance démographique (+41,7 % résidents), suivi par le Luxembourg (+19,7 ‰), Chypre (+13,7 ‰), l'Irlande (+12,1 ‰) et la Suède (+9,5 ‰). Les plus fortes baisses de population ont été enregistrées en Bulgarie (-7,0 ‰), en Lettonie (-6,4 ‰), en Roumanie (-5,0 ‰), en Croatie (-4,4 ‰), et en Italie (-1,9 ‰).

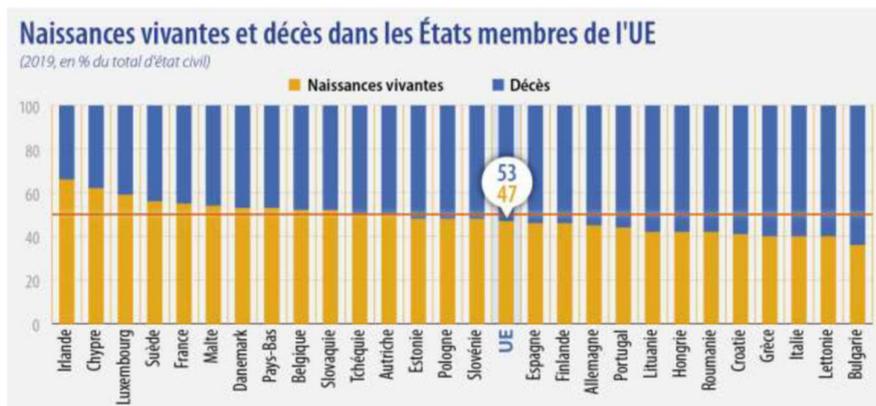
Le nombre de naissances continue à baisser au sein de l'Union. En 2019, 4,2 millions ont été enregistrées au cours de l'année 2019, soit 2,2 % de moins que l'année précédente. Les taux bruts de natalité les plus élevés en 2019 ont été enregistrés par l'Irlande (12,1 pour 1 000 résidents), la France (11,2 ‰) et la Suède (11,1 ‰). À l'autre extrémité de l'échelle, les taux de natalité les plus faibles ont été enregistrés en Italie (7,0 ‰), en Espagne (7,6 ‰) et en Grèce (7,8 ‰). Le taux brut de natalité pour l'Union a été de 9,3 naissances pour 1 000 résidents.



Source : Eurostat

4,7 millions de décès ont été comptabilisés dans l'Union en 2019, soit 0,9 % moins que l'année précédente. Les taux bruts de mortalité les plus faibles ont été enregistrés en Irlande (6,3 décès pour 1 000 résidents). De faibles taux ont également été enregistrés à Chypre (6,8 ‰), au Luxembourg (6,9 ‰) et à Malte (7,3 ‰). À l'opposé, le taux de mortalité le plus élevé a été enregistré en Bulgarie (15,5 ‰), suivie par la Lettonie (14,5 ‰) et la Lituanie (13,7 ‰). Le taux brut de mortalité pour l'Union a été de 10,4 décès pour 1 000 résidents.

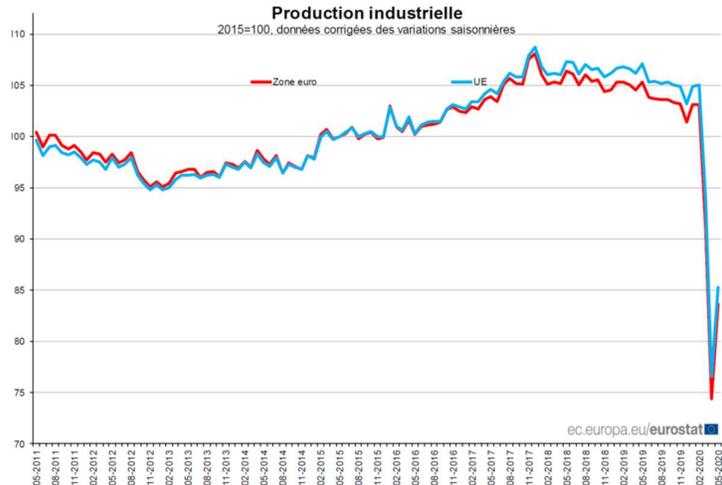
L'Irlande (avec un taux d'accroissement naturel de sa population de +5,8 ‰) est restée en 2019 l'État membre où le nombre de naissances a le plus largement dépassé le nombre de décès, suivie par Chypre (+4,1 ‰), le Luxembourg (+3,1 ‰), la Suède (+2,5 ‰) et la France (+2,1 ‰).



Source : Eurostat

Rebond de la production industrielle en Europe

En mai, selon les estimations d'Eurostat, quand les États membres ont commencé à alléger les mesures du confinement liées à la Covid-19, la production industrielle corrigée des variations saisonnières a augmenté de +12,4 % dans la zone euro et de +11,4 % dans l'Union, par rapport au mois d'avril dernier. En avril, la production industrielle avait chuté de -18,2 % tant dans la zone euro que dans l'Union. En mai dernier, la production industrielle a diminué de -20,9 % dans la zone euro et de -20,5 % dans l'Union par rapport à mai 2019.

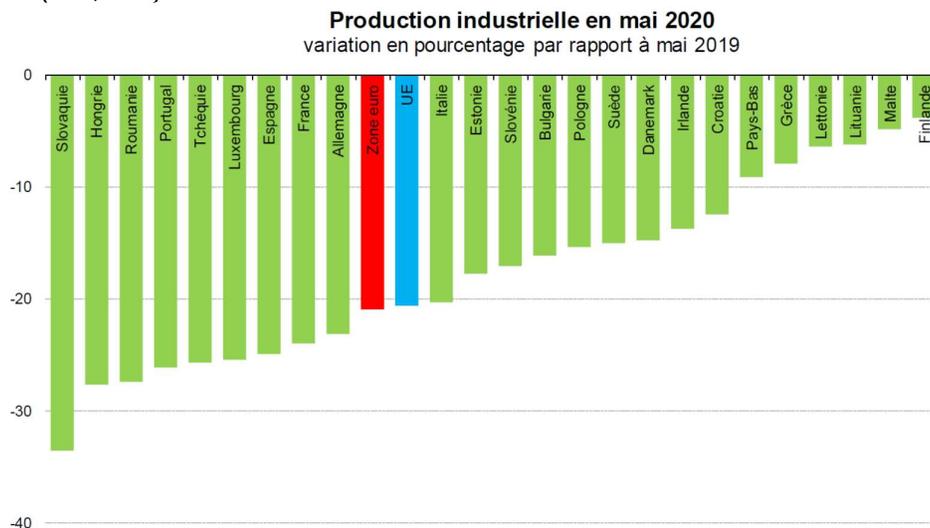


Source : Eurostat

Toujours en mai, dans la zone euro, la production a augmenté de +54,2 % pour les biens de consommation durables, de +25,4 % pour les biens d'investissement, de +10,0 % pour les biens intermédiaires, de +2,8 % pour les biens de consommation non-durables et de +2,3 % pour l'énergie.

Les plus fortes hausses de la production industrielle ont été enregistrées en Italie (+42,1 %), en France (+20,0 %) et en Slovaquie (+19,6 %). Elles font suite pour ces pays à de fortes baisses en mars et en avril dernier.

Le recul sur un an reste impressionnant, prouvant que dans la majorité des pays, la reprise demeure imparfaite notamment pour la production industrielle. Ainsi, en mai 2020, par rapport à mai 2019, dans la zone euro, la production a reculé de -28,4 % pour les biens d'investissement, de -24,0 % pour les biens de consommation durables, de -19,7 % pour les biens intermédiaires, de -14,4 % pour les biens de consommation non-durables et de -10,3 % pour l'énergie. Sur un an, la production industrielle a diminué dans tous les États membres pour lesquels les données sont disponibles. Les baisses les plus marquées ont été relevées en Slovaquie (-33,5 %), en Hongrie (-27,6 %) et en Roumanie (-27,4 %).





LE COIN DES TENDANCES

62 ans de déclaration de politique générale

Depuis 1959, 27 déclarations de politique générale ont été prononcées par les différents Premiers Ministres. Si au début de la Ve République, cette pratique était plutôt rare, elle s'est imposée au fil des décennies avec la restauration progressive des droits du Parlement.

Un discours de politique générale est pour tout Premier ministre, un exercice obligé ou presque, dont l'écriture est très codifiée. Hors période de cohabitation, le cabinet de la Présidence de la République surveille l'élaboration de ce discours qui est censé servir de chemin de fer à l'action gouvernementale. Cette surveillance s'est accrue au fil des décennies. Emmanuel Macron a, comme ses deux prédécesseurs, pris l'habitude de divulguer avant l'examen de passage devant l'Assemblée du Premier ministre, les grands axes de la politique que celui-ci doit mettre en œuvre.

Pour préparer son discours, le Premier ministre s'appuie sur son cabinet qui demande, en règle générale aux ministres du gouvernement de lui fournir des notes concernant leurs priorités et les possibilités de réforme à mener dans les prochains mois. Avec la médiatisation de la vie politique, les communicants voire les sondeurs interviennent de plus en plus dans la conception de ce discours en coordination avec les conseillers politiques.

Dans son discours, le Premier ministre doit répondre aux besoins et attentes de l'opinion exprimés à travers les résultats électoraux ou à travers les enquêtes. Le discours comporte également des messages destinés à sa majorité et aux partenaires sociaux.

Les marges de manœuvre des Premiers Ministres sont donc très encadrées. Lors de la première déclaration de politique générale sous la Ve République datant du 15 janvier 1959, Michel Debré fit évidemment de longues références au Général de Gaulle. Il cita également Henri IV et Clémenceau. Son discours visait à justifier le bienfondé des nouvelles institutions dont il était en grande partie l'auteur. Il déclara notamment « *le premier courage, c'est-à-dire le premier devoir, est de bâtir sur les réalités ! Regardons en nous-mêmes parlementaires, ministres, et concluons comme le peuple a déjà conclu : la présence du général de Gaulle est aujourd'hui la première de nos nécessités nationales. Le bon fonctionnement des institutions nouvelles est notre second impératif. Notre démocratie a désormais pour expression un gouvernement désigné par le chef légitime de la nation, consacré, au départ de son entreprise, par la confiance des élus du peuple, disposant pour sa mission des moyens de l'État, c'est-à-dire capable de mener une politique et de manifester son autorité, placé, enfin, sous le contrôle d'Assemblées dont le fonctionnement et les pouvoirs permettent d'éviter l'arbitraire aussi bien à l'égard de la nation qu'à l'égard des citoyens* ». Avec la montée en puissance de la protection sociale, avec la multiplication des crises économiques, les discours des Premiers Ministres abandonnèrent le ton livresque et l'histoire pour des consonances plus bureaucratiques.

Parmi les discours qui ont marqué leur époque figure celui que Jacques Chaban-Delmas a prononcé le 16 septembre 1969. Il avait alors exposé avec dynamisme son concept de « nouvelle société ». En remportant un réel succès avec son discours, Jacques Chaban Delmas déplut au Président Georges Pompidou et à son entourage.



Au mois de juin 1974, le nouveau Premier ministre, Jacques Chirac, après avoir rendu un vibrant hommage à Georges Pompidou, épousa dans son discours les thèmes favoris du Président Valéry Giscard d'Estaing : l'Europe, la compétitivité de l'économie française et la modernisation de la société. Raymond Barre, au mois d'octobre 1976, mit l'accent, sans surprise et de manière un peu professorale, sur la lutte contre l'inflation. Il rappela qu'il était placé sous l'autorité du Président de la République. Le 10 juillet 1981, Pierre Mauroy se plaça résolument dans les pas du nouveau Président de la République en rappelant le dépôt de trois roses au Panthéon. Avec beaucoup de lyrisme et tout en voulant rassurer une partie de la population, il a décliné les grandes propositions du Chef de l'Etat. Le discours de Laurent Fabius, en 1984, et celui de Dominique de Villepin, en 2005, furent, contrairement aux espoirs de certains commentateurs, de facture assez classique à dominance technocratique. Celui de Michel Rocard, en 1988, aborda tout à la fois la démocratie de tous les jours avec les nécessaires réparations des cages d'escalier, les conséquences de la médiatisation excessive de la vie publique et la nécessaire modernisation du pays. Michel Rocard qui ne disposait pas de majorité absolue à l'Assemblée nationale réussit, de la sorte, à s'autonomiser du Président de la République. Il tarda à transmettre son discours au cabinet du Président afin d'éviter d'éventuelles corrections.

Pierre Bérégovoy qui devint Premier ministre en 1992, dans un contexte marqué par les affaires et la récession, fit un discours énergique. Après avoir décliné des propositions pour permettre à la France de respecter les critères de Maastricht, il conclut, en montrant une feuille de papier, par ces mots « *comme je suis un Premier Ministre nouveau et un homme politique précautionneux, j'ai ici une liste de personnalités dont je pourrais éventuellement vous parler. Je m'en garderai bien ! Je vous précise que je n'aurais, naturellement, cité aucune personne siégeant dans cette assemblée ; je me serais contenté d'évoquer des affaires qui sont du domaine public. Mais comme je vous l'ai dit, je ne le ferai pas* ». Cette fameuse liste occulta le reste de la déclaration.

En 1986 comme en 1993, les Premiers Ministres de cohabitation ont bénéficié d'une liberté plus importante que les autres pour la rédaction de leur discours de politique générale. Jacques Chirac en profita pour réaliser le bilan de la précédente législature ; Édouard Balladur décida d'investir le terrain du domaine réservé de la politique extérieure, ce qui mécontenta le Président de la République. En 1997, Lionel Jospin avait décidé de centrer sa déclaration sur les valeurs républicaines, se plaçant de ce fait au niveau du Président qui est le gardien des institutions.

Jean-Pierre Raffarin, en 2002, au-delà de son sens de la formule (notamment, « notre route est droite mais la pente est forte »), fit longuement référence à la nécessaire réforme des retraites. Dans un discours moins chiffré que celui de ces prédécesseurs, il en appela à la défense des valeurs de la France. François Fillon, en 2007, mit également l'accent sur les forces et les faiblesses de la France sans établir un sommaire des mesures à prendre. En 2012, Jean-Marc Ayrault défendit les valeurs républicaines et la nécessaire prise en compte des besoins des jeunes, en écho à la campagne de candidat François Hollande.

Les déclarations de politique générale des deuxièmes Premiers Ministres sont, en règle générale, plus technique, moins lyriques. L'usure du pouvoir et la proximité de l'élection présidentielle expliquent certainement le changement de ton. Avec son discours du 15 juillet dernier, Jean Castex a souhaité démontrer que, malgré et à cause des circonstances, le gouvernement allait réformer le pays. Il a ainsi déclaré que la réforme des retraites instituant un système universel par points serait poursuivie. « En matière



de retraites, la crise nous invite plus que jamais à poursuivre nos objectifs vers un système plus juste et plus équitable [...] Cela implique clairement la disparition à terme des régimes spéciaux, tout en prenant en compte la situation des bénéficiaires actuelles de ces régimes », a souligné le nouveau chef du gouvernement. Sur ce sujet, il a ajouté « je proposerais que la concertation reprenne afin d'améliorer le contenu et la lisibilité en la distinguant de toutes mesures financières appelées parfois paramétriques ».

Conformément à l'annonce du Président, il a indiqué que « *la création du cinquième risque de la sécurité sociale pour la prise en charge de la dépendance liée au grand âge constituera une avancée historique.* » Il a précisé qu'il souhaitait que « *les travaux engagés puissent se poursuivre selon des modalités arrêtées en lien avec les partenaires sociaux. Cette avancée, si souvent annoncée, si longtemps attendue, devra aboutir avant la fin du quinquennat.* ». Afin de répondre à la crise sanitaire, il a également promis un plan d'investissement de 6 milliards d'euros dans le système de santé, venant s'ajouter aux 13 milliards d'euros de reprise de la dette hospitalière d'ores-et-déjà prévu. Le Premier ministre a, par ailleurs, développé un plan de relance de l'économie portant sur 100 milliards d'euros, plan qui visera à accélérer la transition énergétique. Il a ainsi souligné que le plan de relance comportera « *un plan vélo très ambitieux* » et « *contractualisé* » avec les collectivités, ajoutant que d'ici la fin 2021, tous les territoires devront être dotés de « *contrats de développement écologiques* ». Il a annoncé que le plan de relance consacrera « *plus de 20 milliards d'euros* » à la rénovation thermique des bâtiments, à la réduction des émissions et au soutien des « *technologies vertes* ». Il a indiqué qu'il croyait « *en la croissance écologique* » mais « *pas à la décroissance verte* ». 40 milliards d'euros sont prévus en faveur de l'industrie avec notamment l'allègement de certaines taxes liées à la production. Plusieurs mesures en faveur de l'emploi des jeunes ont été également annoncées notamment sous la forme de réduction des charges.

Répondant à la demande de certains maires, il a déclaré que « *pour lutter contre l'artificialisation des sols et promouvoir les circuits courts et les petits commerces, nous mettrons en place un moratoire pour l'installation de nouveaux projets de centres commerciaux dans les zones périphériques* »,

Le Premier ministre a insisté sur l'indispensable amélioration de la cohésion du territoire. À cet effet, il a promis un « *programme petite ville de demain* ». Le Premier ministre Jean Castex s'est engagé à rénover 300 quartiers avant la fin 2021. Les créations d'emplois de fonctionnaires d'État ne concerneront que les services déconcentrés de l'État. Il s'est prononcé en faveur d'une nouvelle relance de la décentralisation. Il a rappelé la promesse du Président de la République de recréer un Commissariat général au Plan pour incarner une politique qui se projette dans le long terme. Sur le plan institutionnel, Jean Castex a indiqué que le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) sera transformé en Conseil de la participation citoyenne. De manière classique, il a achevé son discours en faisant référence aux valeurs de la République, « *dans ces temps troublés, nous avons une boussole : la République. La République c'est notre ciment, la République c'est notre espérance. C'est elle qui doit unir les Français, qui doit assurer leur protection, libérer leurs énergies, aiguïser leur sens des responsabilités et leur goût d'entreprendre, incarner les promesses de la justice et du progrès social* ».



Il n'y a pas que le CO₂ dans la vie

Les températures moyennes mondiales sont environ 1,1°C plus chaudes aujourd'hui qu'à l'époque préindustrielle et le CO₂ est considéré comme le principal coupable. Mais il n'est pas le seul gaz à accroître l'effet de serre. Le réchauffement climatique est provoqué par des gaz issus des activités humaines (industriels, construction, agriculture) mais aussi de la composition même de l'atmosphère.

Les deux principaux gaz responsables de l'effet de serre de la Terre sont la vapeur d'eau et le gaz carbonique. Ils sont émis, en partie naturellement, depuis l'atmosphère avec l'existence de puits qui sont pour le premier la pluie et pour le second la photosynthèse. Dans la nature, d'autres gaz génèrent un effet de serre, le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) ou l'ozone (O₃). Si ces gaz sont originellement présents sur la planète, l'Homme a accru dans de fortes proportions les volumes émis à travers ses activités. Depuis le protocole de Kyoto de 1997, ces gaz à l'exception de l'ozone, difficile à mesurer, sont pris en compte dans la lutte contre le réchauffement climatique. À ces gaz présents naturellement, il faut ajouter ceux qui sont de nature industrielle. Figurent sur cette liste les halocarbures (formule générique de type C_xH_yHalz où Hal). Ces gaz absorbent fortement les infrarouges. Ils ont des durées de vie dans l'atmosphère longue et sont plus énergétiques que le CO₂. Une famille particulière d'halocarbures, les CFC, a la double propriété de contribuer à l'augmentation de l'effet de serre, mais aussi de diminuer la concentration de l'ozone stratosphérique. La menace d'une destruction de la couche d'ozone a conduit, en 1987, à leur interdiction au niveau international.

Un autre gaz génère un puissant effet de serre, l'hexafluorure de soufre (SF₆) qui est utilisé par exemple pour les applications électriques (transformateurs) et les doubles vitrages. Son pouvoir calorifique est très élevé et il est très difficile à casser.

Le gaz carbonique d'origine humaine est responsable d'un peu moins de 65 % de l'effet de serre additionnel dû à l'homme. Le méthane engendre un peu plus de 15 % de l'effet de serre anthropique, les halocarbures un peu moins de 10 %. L'ozone (O₃) engendre enfin environ 10 % de l'effet de serre.

Le respect des accords de Paris suppose la réduction de toutes les émissions des gaz à effet de serre. Ce défi signifie une profonde évolution des modes de production tant au niveau industriel qu'agricole. Le combat de la transition énergétique sera long et frustrant. En effet, les émissions de gaz à effet de serre n'entraînent pas une augmentation instantanée des températures mondiales, et leur réduction n'entraîne pas non plus un refroidissement instantané. Au lieu de cela, il faudra des décennies pour que les efforts politiques d'aujourd'hui aboutissent à des impacts mesurables sur la température mondiale. Le coût des infrastructures à réaliser pour décarboner les économies est immédiat quand l'obtention des résultats nécessitent de nombreuses années. La transition énergétique est donc un investissement de très long terme qui provoque une obsolescence accélérée des équipements installés ces dernières années.

Les gaz à effet de serre ont des durées de vie variable. Ils peuvent changer d'état en passant de la vapeur d'eau à pluie ou être transformés par réaction chimique, ou photochimique. Le dioxyde de carbone émis aujourd'hui restera dans l'atmosphère pendant des décennies voire des siècles avant d'être réabsorbé par la végétation et les océans. Pour d'autres gaz à effet de serre, les durées de vie peuvent être plus courtes.



Chaque molécule de méthane réchauffe la planète 84 à 87 fois plus, en moyenne sur 20 ans, que le dioxyde de carbone, mais il reste en altitude pendant quelques années au lieu de décennies ou de siècles. De ce fait, pour obtenir des effets plus immédiats, certains experts estiment qu'il conviendrait de privilégier la réduction des émissions des gaz les plus calorifiques et ayant des durées de vie courtes. La diminution des émissions de méthane, est ainsi souhaitable. La lutte contre les fuites dans les infrastructures de gaz naturel et le changement de certaines pratiques agricoles auraient des effets non négligeables. Preuve de la difficulté du combat de la transition énergétique, l'élimination de toutes les sources de pollution au méthane en 2020 n'affecterait pas les tendances au réchauffement avant 2039.

Selon les calculs du Global carbon project (GCP), publiés dans les revues Environmental Research Letters et Earth System Science Data, les émissions de méthane se sont élevées à près de 600 millions de tonnes en 2017, soit 50 millions de plus que durant la période 2000-2006, au cours de laquelle les concentrations de CH₄ étaient stables dans l'atmosphère.

Dans une étude publiée au mois de juillet 2020 dans « Nature Communications », Bjorn Samset et ses collègues du Centre norvégien pour la recherche climatique internationale évaluent les conséquences sur le climat de l'élimination de neuf polluants industriels différents, dont le dioxyde de carbone et le méthane. Le réchauffement climatique pourrait cesser dès 2033 mais cela supposerait la suppression de toute émission de CO₂ dès 2020. Il faudrait pour cela supprimer 80 % de la production d'énergie à l'échelle mondiale. Ce scénario n'est pas imaginable. La crise de la Covid-19 devrait permettre une diminution des émissions des gaz à effet de serre de 4 à 7 % mais au prix de la plus grave récession de notre histoire contemporaine. En retenant le principe de 5 % des émissions des gaz à effet de serre par an, l'infléchissement de la courbe du réchauffement interviendrait à compter de 2044. Une réduction de 5 % par an est ambitieux.

La lutte contre les polluants peut avoir des effets nuisibles pour le climat. Ainsi, les pouvoirs publics sont engagés dans la réduction des émissions des oxydes de soufre qui sont un sous-produit de la combustion de certains combustibles fossiles, y compris le charbon et le combustible utilisé par les navires (fuel sal). Dans l'atmosphère, ces oxydes de soufre font rebondir une partie du rayonnement solaire dans l'espace, produisant un effet de refroidissement. Ils sont aujourd'hui dans le collimateur car ils sont ramenés sur Terre par la pluie quelques jours après leur émission sous forme de particules et de traces noires. Leur suppression aurait néanmoins comme inconvénient d'accélérer le réchauffement d'ici la fin de la décennie.

Les gouvernements devront s'armer de patience pour obtenir les premiers résultats en termes de climat et atteindre l'objectif d'un réchauffement limité à 1,5 /2°C. Face aux coûts et contraintes qui seront imposés aux opinions publiques, des efforts de pédagogie devront être menés. Si aujourd'hui, l'attrition est au goût du jour, l'augmentation des efforts de recherche dans la décarbonisation des processus de production constituera certainement l'autre versant de la transition énergétique.



Covid-19, des inégalités et des réalités contrastées

La crise sanitaire est un révélateur des inégalités pouvant exister sur le territoire. Les populations les plus modestes ou confrontées à la précarité sont exposées de manière plus importante à la maladie. Plusieurs études du Ministère de la Santé et des Solidarités ainsi que du Crédoc reviennent sur le poids des inégalités dans la crise sanitaire et économique en cours.

Les hommes plus touchés que les femmes

Si au niveau des cas de contamination, la proportion hommes/femmes est assez équilibrée, il en est tout autrement pour les cas graves. En réanimation, 74 % des patients sont des hommes et 26 % des femmes. Les hommes représentaient 59,1 % des décès. Il est néanmoins admis que les femmes sont plus exposées à la maladie. Une surexposition qui tient au fait que 70 % du personnel soignant sont des femmes dans les pays de l'OCDE.

Les ouvriers et les employés, plus exposés

Le risque de contamination s'est avéré plus élevé dans les emplois exposés au contact avec les malades ou avec le public, dont l'activité dite essentielle a été maintenue en présentiel. L'enquête de la DARES menée du 1^{er} au 10 avril 2020 montrait que 27 % des salariés travaillaient encore sur site au 31 mars, avec une répartition très inégale par secteur. Cela concernait en premier lieu la santé et l'action sociale, mais aussi l'industrie agroalimentaire, le commerce et l'industrie.

Selon une enquête Coconel de l'Ined, parmi les « travailleurs-clés » dans les secteurs-clés dont l'activité a le plus souvent été maintenue pendant le confinement, 96 % des ouvriers et les trois quarts des employés ont été contraints de travailler en dehors de chez eux, contre un tiers des cadres seulement. L'utilisation des transports en commun est plus importante pour les ouvriers et les employés que pour les cadres. Les temps de transport sont également plus élevés.

Des disparités territoriales face au virus en raison de facteurs de comorbidité

Les premières analyses menées par la DREES sur les données médico-administratives et les enquêtes de santé indiquent qu'au-delà du facteur lié à l'âge, des spécificités régionales existent qui s'expliquent avant tout par des considérations d'ordre social.

Dans les Hauts-de-France, la Normandie, le Grand-Est, la Réunion, la Corse et, dans une moindre mesure dans les départements du Centre et du pourtour méditerranéen, la population est plus atteinte par les pathologies susceptibles de conduire à des formes graves de Covid-19. Les cadres, les professions intermédiaires et les agriculteurs y sont moins exposés que les employés et les ouvriers. Les personnes appartenant au cinquième de la population ayant les revenus les plus faibles ont, toutes choses égales par ailleurs, une fois et demie plus de risques d'avoir une de ces comorbidités que les personnes appartenant au cinquième de population ayant les revenus les plus élevés. Ces inégalités sont les plus fortes pour l'obésité, mais elles s'observent aussi pour les autres pathologies facteurs de vulnérabilité face à la Covid-19. À l'image de Mayotte et de la Guyane, le moins bon état de santé dans les DROM où l'obésité, le diabète et les maladies cardio-vasculaires sont des facteurs de risque plus répandus qu'en métropole ; les conditions de vie plus précaires, rendent ces territoires plus vulnérables.



La diffusion en milieu urbain de la Covid-19

La hausse des décès a été plus forte dans les territoires densément peuplés, même si la population y est en moyenne plus jeune. Les populations des quartiers défavorisés présentant des facteurs de risques face au coronavirus, ont plus souvent été concernées par de mauvaises conditions de logement, ainsi que par le maintien d'une activité professionnelle qui suppose d'emprunter les transports en commun. A contrario, dans les campagnes, l'isolement social ou le moins bon accès aux soins ont pu engendrer d'autres difficultés.

Comme le confirment deux enquêtes CoviPrev (SPF) et EpiCov (Inserm-DREES), les conditions de vie et la promiscuité ont accentué le risque de contamination pour les personnes vivant dans des logements collectifs, en établissements fermés et dans des logements surpeuplés. Bien souvent elles n'ont peu ou pas accès aux dispositifs de prévention ni aux soins.

Des risques de santé publique à venir par une sous-consultation

Durant le confinement, la DREES a observé une chute des recours aux urgences pour des pathologies à risque vital (baisse des recours de l'ordre de 40 % pour les cardiopathies ischémiques, et de près de 30 % pour les accidents vasculaires cérébraux), ainsi que les dépistages tardifs des cancers. La prise en charge des pathologies chroniques et pédiatriques en ville a fortement ralenti pendant le confinement. Une baisse de 40 % de consultations en médecine générale et de 50 % pour les spécialistes selon les statistiques de l'Assurance maladie a été constatée. Les consultations de suivi de maladies chroniques, suivi de grossesse et suivi pédiatrique ont diminué également de 50 % selon le panel des médecins généralistes de la DREES. En revanche, un surcroît de consultations pour santé mentale pendant le confinement a été enregistré.

L'augmentation potentielle des inégalités

Enfin, les conséquences économiques de la crise sanitaire risquent d'accroître les inégalités. D'après l'Ined, pendant le confinement, presque la moitié des ménages les plus modestes ont perdu des revenus, contre environ un quart des ménages aisés. D'après l'enquête Camme de l'Insee, la part des personnes déclarant que leur situation financière s'est dégradée pendant le confinement est moindre, mais les inégalités sont très élevées : cela concerne 30 % des personnes du 1^{er} quintile de niveau contre 11 % de celles appartenant au 5^e quintile.

Face à la Covid-19, un ressenti contrasté des Français

Une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) montre que l'expérience du confinement suscite chez les Français des réactions qui rejoignent pour partie les résultats de la DREES mais les nuancent.

L'inquiétude pour les proches affichée par trois quarts des répondants s'est conjuguée avec le sentiment du manque de contacts sociaux. 80 % indiquent qu'ils ont dû composer avec la présence constante d'autres personnes. 11 % indiquent des tensions avec leurs compagnons de confinement.



Les ménages aux niveaux de vie les plus faibles logeant dans les logements les plus petits ont été plus affectés par les restrictions d'activité et ont trouvé le confinement plus pénible. Un cinquième des personnes interrogées par le Credoc ont disposé de moins de 25 m² par personne durant le confinement, tandis que le cinquième le mieux loti disposait de plus de 63 m² par personne.

Au-delà des questions de lien social, les jeunes interrogés ont été touchés de plein fouet par la réduction des embauches, des stages et l'arrêt des petits « jobs » occasionnels. Plus souvent en CDD que leurs aînés, ils ont été plus nombreux (20 %) à ne pas voir renouveler un contrat de travail (8 % en moyenne).

Les 15-24 ans apparaissent plus inquiets que la moyenne de la population. Ils ont été 43 % à déclarer avoir souffert de maux de tête contre 33 % en moyenne, 32 % de nervosité contre 25 % en moyenne.

Paradoxalement, les personnes interrogées par le Credoc semblent avoir plutôt bien vécu cette période. Plus de la moitié considère que le confinement a été l'occasion de découvrir une autre manière de vivre. Si avant le confinement, 56 % des Français avaient le sentiment de devoir renoncer à des dépenses faute d'argent en janvier, ce taux est passé à 35 % pendant le confinement, soit 21 points de moins. La proportion de personnes se considérant « privilégiés », « gens aisés », « classe moyenne supérieure » qui était passée de 40 % en 1999 à 27 % au début 2020, remonte de 3 points. Par ailleurs, la part des personnes qui s'estiment en très bonne santé a grimpé à 25 % pendant le confinement, contre 19 % en 2019.

Du fait de l'omniprésence de l'État, l'importance de la crise économique apparaît encore abstraite pour une majorité de Français. La trêve des vacances constitue un entre-deux qui pourrait se rompre avec la résurgence de l'épidémie. Le maintien d'un fort volant d'épargne de précaution traduit néanmoins le maintien, en profondeur, d'un fort niveau d'anxiété. La réalisation de très nombreuses opérations immobilières entre le mois de mai et la mi-juillet indique clairement que les Français choisissent la pierre comme valeur refuge. Les achats immobiliers concernent essentiellement des biens se situant dans les grandes villes ou au sein de zones à forte attractivité touristique. La période se caractérise également par une forte défiance à l'encontre de la parole publique, ce qui n'empêche pas la population d'appliquer la réglementation sanitaire. À partir des données révélées par le réseau des cartes bancaires ou par Google Maps, les Français ont été parmi les plus scrupuleux dans l'application du confinement.



LE COIN DES GRAPHIQUES

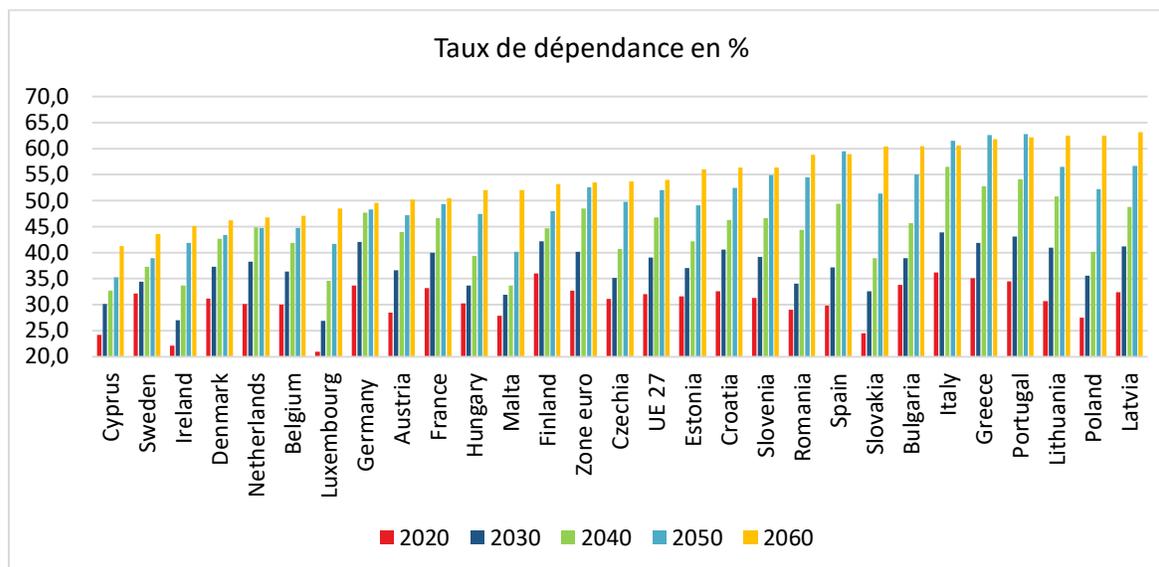
Le vieillissement inexorable de l'Union européenne

Selon le scénario de référence des dernières projections démographiques publiées par Eurostat, la population de l'Union européenne (UE) continuera de vieillir.

Cela peut être illustré par le taux de dépendance des personnes âgées, défini comme le rapport entre le nombre de personnes âgées (65 ans et plus) et le nombre de personnes en âge de travailler (15-64 ans).

Le taux de dépendance des personnes âgées dans l'UE devrait s'établir à 57 % en 2100, soit près du double de celui de 2019 (31 %). Cela signifie qu'il y aura moins de deux personnes en âge de travailler pour chaque personne âgée de 65 ans et plus.

L'augmentation prévue du taux de dépendance des personnes âgées suit la tendance observée au cours de la dernière décennie (26 % en 2009).



Cercle de l'Épargne – données Eurostat

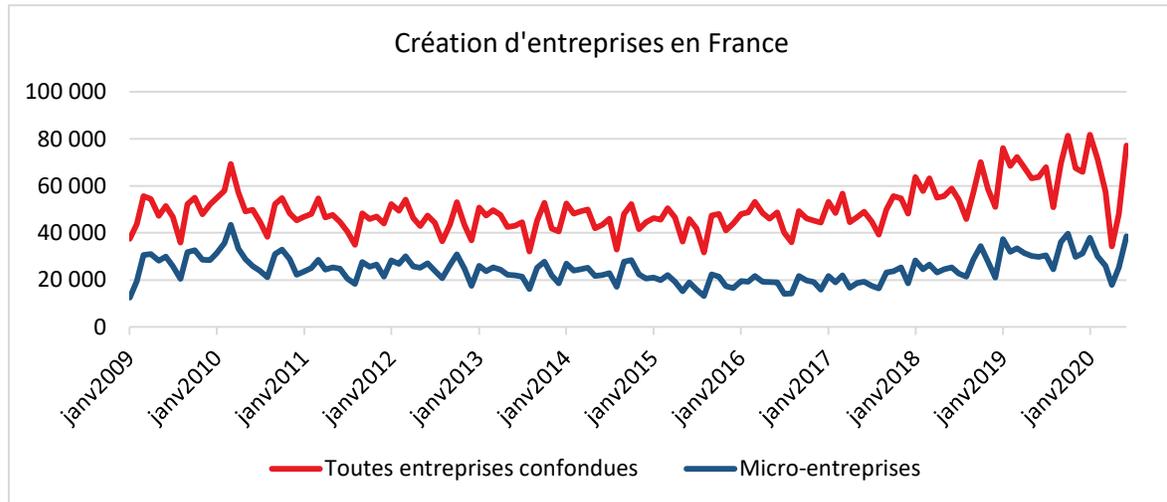
D'ici 2100, dans les États membres de l'Union, le taux de dépendance des personnes âgées devrait être le plus élevé en Pologne (63 %), suivi de l'Italie, de Malte et de la Finlande (62 % chacun) ainsi qu'en Croatie (61 %). À l'autre extrémité de l'échelle, les ratios les plus faibles sont projetés à Chypre (52 %), en Suède et en Tchéquie (53 % chacun), en Allemagne, au Danemark et en Belgique (54 % chacun).

Les Français en mode créateurs d'entreprises

En juin, le nombre total de créations d'entreprises, tous types d'entreprises confondus, augmente fortement pour le deuxième mois consécutif. La hausse est de +38,2 % après +59,6 % en mai, en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables. Les créations d'entreprises classiques sont en augmentation de +43,2 % après +64,2 % quand les immatriculations de micro-entrepreneurs progressent de +33,6 % après +55,7 %. Un mois et demi après la fin du confinement, les créations d'entreprises retrouvent ainsi leur niveau d'avant la crise sanitaire. En période de chômage et de doutes sur l'évolution de la situation économique, le nombre de



créateurs d'entreprises a tendance à augmenter. En données brutes, le nombre cumulé d'entreprises créées au cours des douze derniers mois est en hausse (+3,3 %).

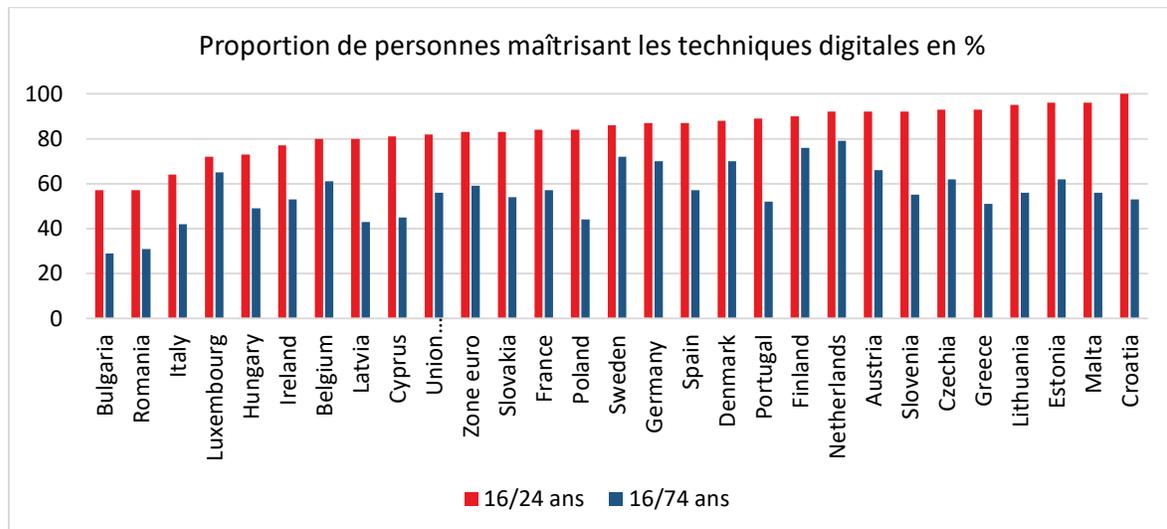


Cercle de l'Épargne – données INSEE

En juin, le nombre de créations augmente fortement dans tous les secteurs d'activité. La hausse la plus forte concerne les activités d'hébergement et de restauration (+75,3 %), essentiellement dans les activités de restauration rapide. La seconde hausse la plus forte concerne les activités de transport et entreposage (+72,5 %) essentiellement dans la livraison à domicile.

Les jeunes générations totalement digitales compatibles

En 2019, quatre jeunes sur cinq (80 %) âgés de 16 à 24 ans dans l'Union européenne (UE) possédaient des compétences numériques de base ou supérieures. Ce chiffre était de 24 points de pourcentage (pp) supérieur à la part des personnes âgées de 16 à 74 ans (56 %). Cette maîtrise est devenue un point de différenciation entre les jeunes lors du confinement. Ceux qui ne maîtrisaient pas ou mal les outils digitaux et qui n'en étaient pas dotés ont rencontré, par définition, des problèmes d'accès aux cours en ligne.



Cercle de l'Épargne – Eurostat



Parmi les États membres de l'Union, la Croatie avait la proportion la plus élevée de personnes âgées de 16 à 24 ans possédant des compétences numériques globales de base ou supérieures (97 %), suivie par l'Estonie, la Lituanie et les Pays-Bas (tous trois 93 %) ainsi que la Grèce (92 %). En revanche, les parts les plus faibles ont été observées en Roumanie (56 %), en Bulgarie (58 %), en Italie (65 %), en Hongrie (68 %), en Lettonie et au Luxembourg (75 % chacun). La France se classe dans la moyenne européenne.



LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE

Dimanche 19 juillet

Au **Japon**, seront publiés les résultats de la **balance totale du commerce de marchandises**, ainsi que ceux des **importations** et des **exportations** en juin.

Lundi 20 juin

En **France**, l'INSEE publiera son étude mensuelle sur le **climat des affaires**.

En **Chine**, une réunion de la **Banque populaire est attendue** avec une décision sur les taux.

En **Allemagne**, il faudra suivre l'**indice des prix à la production** et l'**indice des prix de gros** de juin. Sera par ailleurs publié le **rapport mensuel de la Bundesbank**.

En **Italie**, il faudra suivre le résultat de l'étude sur la **confiance des entreprises** en juillet.

Mardi 21 juillet

Au **Royaume-Uni**, seront présentés les résultats de l'**enquête CBI sur les tendances industrielles (commandes)** en juillet et les chiffres des **emprunts nets du secteur public** en juin.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre le résultat de l'**indice de l'activité nationale de la FED de Chicago** de juin.

Mercredi 22 juillet

Au **Japon**, l'**indice PMI manufacturier Nikkei** de juillet sera publié.

Au **Royaume-Uni**, le résultat de l'**enquête CBI sur le commerce de distribution (réalisé)** pour le mois de juillet sera connu.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre les résultats **des ventes de maisons existantes** en juin et l'**indice de mai des prix des maisons**.

Jeudi 23 juillet

En zone, euro et pour les pays membres, seront communiqués les résultats des **indices PMI manufacturier, services et composite** de juillet.

La **Commission européenne** publiera par ailleurs l'**indice de confiance des consommateurs** de juillet.

Au **Royaume-Uni**, seront connues les données relatives **aux ventes de détail** en juin.



Aux **États-Unis**, le résultat de l'enquête trimestrielle sur l'**activité manufacturière de la FED de Kansas** sera connu.

Vendredi 24 juillet

Une Réunion Ecofin qui rassemblera l'ensemble des ministres des Finances des 27 États membres de l'**Union européenne** est programmée.

En **Allemagne**, seront communiqués l'**indice des prix à l'importation** de juin.

En **Italie**, l'indice de **confiance des consommateurs** de juillet sera publié.

Aux **États-Unis**, les **indices Markit PMI manufacturier, services et composite** de juillet seront publiés. Seront également communiqués les résultats des **ventes de maisons neuves** réalisées durant le mois de juin.



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB <i>Mds d'euros 2019</i>	2 419	3 436	1 788	1 245	11 907
PIB par tête en 2019 <i>En euros</i>	36 064	41 342	29 600	26 440	34 777
Croissance du PIB <i>En % - 2019</i> <i>En mars 2020</i>	1,3 -5,0	0,6 -2,3	0,3 -5,4	2,0 -4,1	1,2 -3,1
Inflation <i>En % - juin 2020</i>	0,2	0,8	-0,4	-0,3	0,3
Taux de chômage <i>En % - avril 2020</i>	8,7	3,5	6,3	14,8	7,3
Durée annuelle du Travail (2018)	1506	1393	1722	1695	-
Age légal de départ à la retraite	62	65	67	65	-
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2018</i>	56,2	43,8	48,1	41,1	46,7
Solde public <i>En % du PIB 2019</i>	-3,0	+1,4	-1,6	-2,8	-0,6
Dette publique <i>En % du PIB 2019</i>	98,4	59,8	134,8	95,5	86,1
Balance des paiements courants <i>En % du PIB -Avril. 2020</i>	-0,8	6,8	3,3	2,1	2,8
Échanges de biens <i>En % du PIB - avril 2020</i>	-2,4	6,1	3,2	-2,4	2,0
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2020</i>	3,0	8,0	2,8	1,8	25,8
Variation depuis 1999 en %	-48,7	-21,0	-37,4	-14,0	-25,2

Cercle de l'Épargne - sources : Eurostat - Insee



La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris
Domaine de Lorello - 20166 Porticcio
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----